



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020**

Le 24 septembre à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Jean Pierre MOURIER, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Pascal POYE, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Céline DELPECH.

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Juan Carlos VEGAS à Patrick CALLAIS

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL VILLE - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - CM/20/095

Le conseil municipal adopte à l'unanimité adopte la décision modificative n°2 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

| Designation | Dépenses | Recettes | Commentaires |
|---------------------------------|---------------|---------------|---|
| <i>FONCTIONNEMENT</i> | | | |
| | - | | |
| TOTAL | 0,00 € | 0,00 € | |
| <i>INVESTISSEMENT</i> | | | |
| D 2184 – 422 (Ch.21) : Mobilier | 479,00 € | | Achat meuble plonge pour cuisine du Centre Social |

| | | | |
|---|---------------|---------------|---|
| D 2188 – 91 (Ch.21): Autres immobilisations corporelles | 1 121,00 € | | Achat panneau extérieur pour travaux place Ronarc'h |
| D 2188 – 211 (Ch.21): Autres immobilisations corporelles | 1 959,00 € | | Achat de vaisselle pour écoles maternelles Curie et Maupassant |
| D 2188 – 211 (Ch.21): Autres immobilisations corporelles | 6 516,00 € | | Achat de WC chimiques école Maternelle Curie |
| D 2188 – 212 (Ch.21): Autres immobilisations corporelles | 6 516,00 € | | Achat de WC chimiques école Élémentaire Curie |
| D 2188 – 211 (Ch.21): Autres immobilisations corporelles | 1 700,00 € | | Complément budgétaire de l'achat de lave batterie école Maternelle Curie |
| D 2188 – 212 (Ch.21): Autres immobilisations corporelles | 1 700,00 € | | Complément budgétaire de l'achat de lave batterie école Élémentaire Curie |
| D 2313 - 212 (Ch.23): Constructions | - 19 991,00 € | | Travaux ascenseur de l'école Maupassant reportés en 2021 |
| D 2188 – 823 (Ch.21): Autres immobilisations corporelles | 2 760,00 € | | Fourniture de 2 bancs supplémentaires pour la voie verte |
| D 2313 - 212 (Ch.23): Constructions | - 2 760,00 € | | Création accueil périscolaire école Maupassant reportée en 2021 |
| D 2315 – 211 (Ch.23): Installations, matériels et outillages techniques | 1 536,00 € | | Travaux électriques cuisine école Maternelle Curie |
| D 2315 – 212 (Ch.23): Installations, matériels et outillages techniques | 1 536,00 € | | Travaux électriques cuisine école Élémentaire Curie |
| D 2188-251 (Ch.21): Autres immobilisations corporelles | 1 078,00 € | | Achat adoucisseur pour le lave-vaisselle de l'école Curie |
| D 2313-212 (Ch.23): Constructions | - 4 150,00 € | | Travaux ascenseur de l'école Maupassant reportés en 2021 |
| D 2031-020 (Ch.20): Frais d'études | 100 000,00 € | | Bureau études travaux ADAP anciens bâtiments SITY |
| D 2313-211 (Ch.23): Constructions | - 87 500,00 € | | Travaux ascenseur de l'école Maupassant reportés en 2021 |
| D 2313-212 (Ch.23): Constructions | - 12 500,00 € | | Travaux ascenseur de l'école Maupassant reportés en 2021 |
| TOTAL | 0,00 € | 0,00 € | |

Que pour information, le solde des dépenses imprévues après adoption de cette décision modificative n° 2 est de :

022-020 : Dépenses imprévues de fonctionnement : 300 000.00 €

020-01 : Dépenses imprévues d'investissement : 225 000.00 €

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

BUDGET PRINCIPAL - DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES ÉTEINTES - CM/20/096

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération et décide d'admettre en non-valeur la somme de 671,71 €.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

APPROBATION DE LA PRISE DE PARTS DE LA SEMVIT DANS UNE SOCIÉTÉ DE COORDINATION - HACT FRANCE - CM/20/097

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération et approuve la prise de parts de la SEMVIT dans le capital de la société de coordination, pour un montant estimé de 15 000 € et autorise les représentants de le Ville au sein du Conseil d'Administration de la SEMVIT à voter en faveur de ce projet.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE POUR PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SEMVIT - CM/20/098

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération et décide de ne pas recourir au scrutin secret et désigne Monsieur Patrick CALLAIS en qualité de représentant de la Ville à l'assemblée générale de la SEMVIT.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

SEMVIT: INDEMNITE DU PRESIDENT - CM/20/099

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération et autorise Monsieur Réjan SAUPIN, représentant la ville du Trait au Conseil d'Administration :

- **A EXERCER** les fonctions de Président Directeur Général de la SEMVIT,
- **A PERCEVOIR** à ce titre une rémunération indemnité mensuelle de 985 € bruts, à effet de sa prise de fonction, soit le 04 septembre 2020.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - BEYROUTH - LIBAN - CM/20/100

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération et décide de verser une subvention exceptionnelle au groupe de Secours Catastrophe Français d'un montant de 2 500€ afin de financer leurs interventions au Liban.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|---|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION - CM/20/101

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération, décide d'approuver le plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une demande de fonds de concours auprès de la Métropole Rouen Normandie ainsi qu'une demande de subvention auprès du Département de la Seine Maritime.

DE S'ENGAGER dès notification de l'accord du fonds de concours et de la subvention à procéder à la réalisation des travaux.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'opération.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|---|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES ET LES INSECTES HYMENOPTERES - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A LA DESTRUCTION DES NIDS - CM/20/102

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération et décide de participer financièrement aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques en fixant les modalités suivantes :

- les bénéficiaires de l'aide seront les habitants de la commune, sur présentation d'une facture acquittée relative à la destruction, à leur domicile, au cours de la période entre le 1^{er} mars et le 30 novembre, d'un nid de frelons asiatiques par une entreprise

agrée figurant sur la liste diffusée sur la plateforme dédiée de la Préfecture de Seine-Maritime,

- le montant de l'aide attribuée sera de 40€ du coût restant à la charge du particulier après déduction de toutes les aides institutionnelles prévues. Le plafond de l'aide est fixé à 40 €.

DECIDE DE PARTICIPER financièrement aux frais de destruction des nids d'insectes hyménoptères en fixant les modalités suivantes :

- les bénéficiaires de l'aide seront les habitants de la commune, sur présentation d'une facture acquittée relative à la destruction, à leur domicile, d'un nid d'insectes hyménoptères par une entreprise spécialisée,

- le montant de l'aide attribuée est à hauteur des frais réellement engagés par les particuliers traités, dans la limite maximum de 80 €.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

CREATION D'UN POSTE D'AGENT LOGISTIQUE DE LAVERIE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOIS COMPETENCES - CM/20/103

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération, décide de créer un poste d'agent logistique de laverie dans le cadre du dispositif «parcours emploi compétences».

PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

PRECISE que la durée du travail est fixée à 21 heures par semaine.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

CREATION D'UN EMPLOI D'EDUCATEUR SPECIALISE AU CENTRE SOCIAL ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS VILLE - CM/20/104

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération et décide d'abroger les délibérations précédentes en matière de tableau des emplois et d'adopter les modifications du tableau des effectifs.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

**COMITÉ DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 « BOUCLES DE LA SEINE AVAL » :
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT
SUPPLÉANT DE LA COMMUNE - CM/20/105**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération, décide de ne pas procéder au bulletin secret pour la désignation des représentants titulaires et suppléants de la commune.

DÉCIDE de désigner les personnes suivantes au Comité de pilotage du site Natura 2000 « Boucles de la Seine Aval » :

- Madame Marie-Claude BEAUFILS en qualité de titulaire
- Monsieur Patrick CALLAIS en qualité de suppléant

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'UCAT - CM/20/106

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « Phoenix » établie entre la Ville et l'UCAT.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DU TRAIT ET LA SOCIETE FLEXI FRANCE SUR LA MISE A DISPOSITION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS A TITRE GRACIEUX DANS LE CADRE DE LA GESTION DE CRISE - CM/20/107

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération et décide d'approuver la convention d'occupation de la maison des associations et de mise à disposition de biens meubles entre la ville du Trait et la société FLEXI France.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE L'IFEN ET LA VILLE DU TRAIT CONCERNANT LES MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE FORMATIONS CONTINUES A DESTINATION DES PROFESSIONNELS DE LA GARDE INDIVIDUELLE - CM/20/108

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération et approuve la convention entre l'Institut de Formations d'Educateurs de Normandie (IFEN), et la Ville concernant la mise à disposition de la Maison des associations.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DES CONSEILS DES ÉCOLES DES GROUPES SCOLAIRES GUY DE MAUPASSANT ET PIERRE ET MARIE CURIE - CM/20/109

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération et décide de ne pas procéder au bulletin secret pour la désignation du représentant de la commune aux conseils des écoles.

DÉSIGNE Madame Marie LE COUSIN pour siéger au sein du conseil des écoles du groupe scolaire Guy de Maupassant et du groupe scolaire Pierre et Marie Curie.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

APPROBATION D'UNE CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES D'ACCUEIL AU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL ""ALAIN GUILLOIT"" DE PORT-JERÔME-SUR-SEINE POUR DES SEANCES DE NATATION EN DIRECTION DES ELEVES DE L'ECOLE PRIMAIRE GUY DE MAUPASSANT - ANNEE SCOLAIRE 2020/2021 - CM/20/110

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération et **APPROUVE** la convention définissant les modalités d'accès au centre aquatique intercommunal « Alain Guilloit » de Port-Jérôme-Sur-Seinse.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et les éventuels avenants s'y rapportant.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE CLIPS FORMATION, LE CCAS ET LE CENTRE SOCIAL DE LA VILLE DU TRAIT - CM/20/111

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

FIXE le montant de participation de la Ville à hauteur de 6000 € (six mille euros).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UNE CONVENTION TYPE DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE - CM/20/112

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération et émet un avis favorable sur le projet de convention type de partenariat relatif aux interventions culturelles, artistiques, sportives et numériques à destination des personnes âgées dans le cadre de la Semaine Bleue.

EMET un avis favorable à la signature par Monsieur le Maire des futures conventions partenariales dans le cadre de la semaine bleue.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UN MARCHÉ CONCERNANT LES FOURNITURES A DESTINATION DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX - CM/20/113

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération et approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour un marché concernant les fournitures à destination des services techniques municipaux.

APPROUVE que la Ville de Caudebec-lès-Elbeuf soit coordonnatrice du groupement constitué.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que l'ensemble des actes afférents à la passation et à l'exécution du marché en ce qui concerne la Ville du Trait.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR DES PRESTATIONS DE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN - CM/20/114

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération et approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville du Trait et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du Trait portant sur des prestations de fourniture de produits d'entretien.

APPROUVE que la Ville du Trait soit coordonnatrice du groupement constitué.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et l'ensemble des actes afférents à celle-ci.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

ZAC DE LA HAUTEVILLE: CESSION DU LOT N°95B - CM/20/115

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération et décide d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AP n°251 d'une contenance totale de 468 m² au prix de 38 000 € à Madame VILAIN Manon et Monsieur BAUDROIT Mathieu.

DIT que la cession devra intervenir au plus tard dans les 6 mois qui suivent la présente délibération ; qu'à défaut, la parcelle sera proposée de nouveau à la vente.

DECIDE DE MANDATER un Notaire à l'effet d'établir l'acte de vente correspondant, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

ZAC DE LA HAUTEVILLE - CESSION DE LA PARCELLE AN N°517 - CM/20/116

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération et approuve la cession à titre gracieux de la parcelle cadastrée AN 517 d'une superficie de 48 m² au profit de M et Mme Yannick BARQ.

MANDATE l'étude de Maître CHOMBART, notaire à Duclair, à l'effet d'établir l'acte correspondant. Les frais d'acte étant à la charge de la ville du Trait.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

CONSTAT DE DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE 589 M² DE LA PARCELLE AN 500 EN VUE D'UNE CESSION - CM/20/117

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération et décide de constater la désaffectation du domaine public de 589 m² de la parcelle AN n°500.

DECIDE D'APPROUVER le déclassement de 589 m² de la parcelle cadastrée section AN n°500.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 26 | 27 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

Patrick CALLAIS
MAIRE

